

République Française
Département : INDRE
Arrondissement : (Le) Blanc
CIRON - Commune

Séance du mercredi 25 février 2026

Délibération N° DE_010_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 19/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Geoffroy VIGNES, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL, Karine SOULAS

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Convention de travaux chemin de la Barre

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux de reprofilage sont prévus chemin de la Barre.

Une partie de ce chemin est mitoyenne avec la commune d'Oulches, il est donc nécessaire de rédiger une convention pour le remboursement des frais incombant à chaque commune..

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

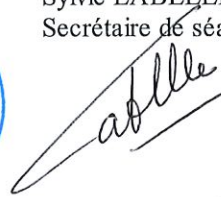
Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer la future convention .

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 03/03/2026
Date de réception de l'AR: 03/03/2026
036-213600539-DE_010_2026-DE
A G E D I

DE_010_2026

